




Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260630-2026_122_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Convention de mise à disposition du Local Associatif à l'association CHARISMAGEX pour la période du 23 septembre 2026 au 22 septembre 2031 (3.6)**

Service : *Population (DQ)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de mise à disposition d'une salle communale les dimanches matin, formulée et renouvelée par l'association CHARISMAGEX, pour permettre leurs activités,

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle de réunion du Local Associatif (local 11) aux dates demandées, et la confirmation de l'association que cette salle pouvait convenir,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** la convention de mise à disposition ci-annexée pour une période de 5 ans, du 23/09/2026 au 22/09/2031.

La mise à disposition se fera à titre gracieux.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 30 juin 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 1^{er} juillet 2026 et publiée sur le site internet de la ville le 1^{er} juillet 2026.